

## Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

---

**De :** Médias <[media@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:media@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>  
**Envoyé le :** 19 août 2020 16:34  
**À :** Roy, Cecely (SPAC/PSPC); Fitz-morris, James (SPAC/PSPC)  
**Cc :** Elizabeth Lindsay; James Stott; Jean-François Létourneau; Lucie Brosseau; Martine Skelton; Media; Me'Shel Gulliver Bélanger; Rachel Lagacé; Sara Lacasse; Vivianne Soubhie; Stéphanie Hamel; Francesco Santostefano; Bryan Blom  
**Objet :** Pour l'approbation du CM – Réponse aux médias – Niveau 1 / COVID-19 – EPI de Chine / POLITICO Canada

Bonjour Cecely, James,  
Pour votre approbation. AMC a été consulté.  
Charles.

### **Réponse aux médias**

**POLITICO Canada**

**Blatchford, Andy (POLITICO Canada)**

**Appel reçu le : 22 juillet 2020 à 19:50**

**Échéance : 24 juillet 2020 à 17:00 (veut toujours l'information)**

Niveau 1 / COVID-19 – EPI de Chine

### **CONTEXTE** (pour votre information) :

Le journaliste a d'abord contacté le CM pour obtenir une liste d'entreprises en Chine qui ont vendu de l'EPI au Canada depuis le début de la pandémie. Des renseignements contextuels ont été fournis par le CM ainsi qu'une réponse écrite. Le journaliste a des questions de suivi sur l'information qu'il a reçue.

### **ÉNONCÉ DE VALEUR :**

Services publics et Approvisionnement Canada s'engage à s'assurer que le gouvernement fait affaire avec des fournisseurs éthiques.

### **QUESTIONS ET RÉPONSES :**

**Q1. Lors de ses achats auprès de fournisseurs pendant la pandémie, surtout ceux de Chine, le gouvernement exige-t-il des fournisseurs qu'ils acceptent les clauses interdisant des pratiques de travail comme les violations des droits de la personne, y compris le travail forcé?**

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) inclut des clauses sur l'approvisionnement éthique et le lieu d'origine de la fabrication dans ses contrats et ses appels d'offres pour de l'équipement de protection individuel lorsque c'est possible. La clause sur l'approvisionnement éthique exige que les soumissionnaires attestent qu'eux et leurs sous-traitants de premier niveau respectent un ensemble de droits fondamentaux de la personne et de normes du travail. La clause sur le lieu d'origine de la fabrication exige que les soumissionnaires fournissent les noms, adresses et pays des fabricants et des sous-traitants exécutant le contrat.

Le respect des droits de la personne est au cœur de l'ordre international fondé sur des règles et de la stratégie commerciale du Canada. Affaires mondiales Canada (AMC) a aidé Services publics et Approvisionnement Canada à faire une vérification raisonnable des entreprises étrangères, dans le cadre de son rôle de coordination globale de la chaîne d'approvisionnement. AMC s'engage aussi sur le plan international pour renforcer les efforts de coopération et de partage d'information, y compris les pratiques exemplaires et les leçons tirées.

**Q2. Pendant la pandémie, le gouvernement a-t-il vérifié l'intégrité des antécédents de chaque fournisseur, y compris ceux de Chine?**

**Q3. Si oui, les vérifications de l'intégrité ont-elles permis de cerner des situations préoccupantes pour les fonctionnaires canadiens?**

**Des achats ont-ils été annulés à cause de ces préoccupations?**

R2 et 3.

Le gouvernement fédéral continue d'appliquer le Régime d'intégrité à tous les contrats liés à la COVID-19 selon la Politique d'inadmissibilité et de suspension. Comme SPAC gère le Régime pour l'ensemble du gouvernement, le ministère vérifie le statut des fournisseurs dans le cadre du Régime pour ses propres activités d'approvisionnement et au nom des ministères et organismes fédéraux. Aucun contrat n'a été accordé à un fournisseur qui a été déclaré inadmissible ou suspendu en vertu du Régime d'intégrité.

**Q4. Que sont exactement les « vérifications de l'intégrité »?**

En vertu du Régime d'intégrité, un fournisseur qui, au cours des trois dernières années, a été déclaré coupable d'une infraction mentionnée dans la Politique d'inadmissibilité et de suspension sera déclaré inadmissible pour une période de dix ans. Les ministères et organismes fédéraux doivent vérifier le statut d'un fournisseur dans le cadre du Régime avant de signer avec lui un contrat ou un accord immobilier visé par le Régime d'intégrité.

\*\*\*\*\*

**RÉPONSE du cabinet du ministre le 22 juillet 2020**

La pandémie a provoqué une hausse de la demande mondiale d'EPI et de fournitures médicales nécessaires pour répondre à la COVID-19. Par conséquent, nous continuons à évoluer dans un marché très concurrentiel, tout en étant confrontés aux risques posés par la fragilité des chaînes d'approvisionnement internationales.

Notre travail au sein du gouvernement dans les derniers mois, notamment en partenariat avec les fonctionnaires canadiens et les tiers offrant du soutien logistique sur le terrain en Chine, a aidé à stabiliser les chaînes d'approvisionnement du Canada en EPI et en fournitures médicales. Cependant, nous ne fonctionnons pas dans des circonstances normales et des défis demeurent.

Considérant la pression soutenue sur les chaînes d'approvisionnement résultant de la concurrence mondiale pour les mêmes produits, si nous divulguons de l'information sur des contrats ou des fournisseurs précis, en particulier les fournisseurs internationaux, nous pourrions compromettre les chaînes d'approvisionnement du Canada pour ces produits vitaux. La livraison des produits au Canada et aux travailleurs de première ligne serait mise en péril, car nous les équipons dans l'immédiat et nous nous préparons à de possibles hausses de la demande et à de futures vagues d'infection.

Même si nous ne pouvons pas pour le moment divulguer des renseignements précis sur les fournisseurs et les contrats liés à l'approvisionnement du Canada en réponse à la COVID-19 étant donné les circonstances actuelles, nous comptons donner plus d'information lorsque les risques auront disparu.

Notre gouvernement s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées pour ses achats et à prévenir les violations des droits de la personne, y compris le travail forcé dans ses chaînes d'approvisionnement. Lors de l'attribution de contrats, le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement exige que les fournisseurs acceptent les clauses interdisant ces pratiques de travail et vérifie l'intégrité des antécédents de chaque fournisseur.

Dans le cadre de notre stratégie nationale pour lutter contre la traite des personnes, nous prenons des mesures pour améliorer la surveillance de nos chaînes d'approvisionnement afin de nous assurer qu'elles n'ont pas recours à la traite des personnes ni à l'exploitation des travailleurs. Nous nous employons à ajouter des protections supplémentaires contre l'usage du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement fédérales.

Le gouvernement du Canada reste profondément bouleversé par les rapports troublants sur la situation au Xinjiang et il a exprimé ses inquiétudes. Nous avons mené une action soutenue en demandant publiquement et constamment au gouvernement chinois de mettre fin à la répression au Xinjiang.

C'est un problème que nous prenons très au sérieux et nous continuerons de nous en occuper.